

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par rapport séparé qui vous est présenté à cette même séance, il est proposé que la Communauté urbaine participe à la transformation d'un ancien garage situé avenue Edouard Herriot en local d'activités dans le cadre des opérations de développement social urbain en cours à Bron -quartier de Parilly- pour un montant de 200 000 F sur un total de 1 748 700 F TTC.

En complément, il est proposé de requalifier les abords immédiats de ce local pour en améliorer l'aspect et la visibilité. L'opération, qui serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, est estimée à un coût global de 475 000 F TTC pour lequel le montage financier serait le suivant :

- Etat	100 000 F
- Communauté urbaine	375 000 F

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver l'opération de requalification des abords du local d'activités Edouard Herriot ainsi que son montage financier, de l'autoriser à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum pour cette opération et de fixer l'imputation de la dépense ainsi que l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de requalification des abords du local d'activités Edouard Herriot ainsi que son montage financier.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum pour cette opération.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 231 510 - fonction 66 - opération 0046.

4° - La recette attendue sera inscrite sur les crédits prévus au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 138 100 - fonction 66 - opération 0046.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,